



CESER Bourgogne Franche-Comté Séance plénière du 18 Octobre 2022

Avis sur le rapport 2-2 de l'Exécutif régional : PAIR – Création d'un fonds d'investissement pour les entreprises des filières agroalimentaires

Déclaration de Marie Odile Coulet au nom de la CGT

Comme dans toute intervention publique dans le monde économique, la CGT pose un certain nombre d'exigences préalables. Comme l'accord régional sur l'éco conditionnalité des aides régionales, nous pensons qu'il est indispensable qu'un contrôle à priori sur les dossiers et à posteriori sur la concrétisation des projets soient respectés. Dans le cas spécifique de la filière agroalimentaire, nous sommes dans une région avec des groupes mondiaux mais aussi un tissu de petites PME. La cible mériterait d'être définie plus précisément ainsi que des critères sociaux et environnementaux forts. En effet, entre les luttes pour les salaires dans le groupe Lactalis à Lons et les sujets de pollution des nappes issues de l'élevage pour la production du comté, les accompagnements par des fonds Régionaux doivent être lucides, exigeants et contrôlés.

Sous la réserve de ces compléments, la CGT votera l'avis présenté et soutiendra l'amendement de la CFDT.